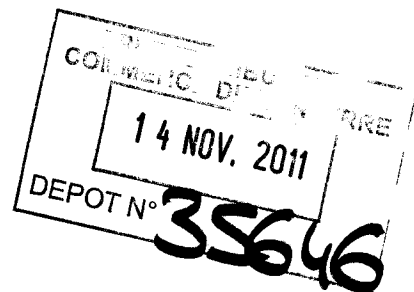


ALYA HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 117-119, avenue Victor Hugo
92100 BOULOGEN BILLANCOURT
440072643 RCS NANTERRE



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
3 DECEMBRE 2010**

Le 3 Décembre 2010 à 14 Heures, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance en date du 19 Novembre 2010.

Sont présents :

- Madame Carole DUMONT, propriétaire de 33 parts
- Monsieur Michel DUMONT, propriétaire de 67 parts

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel DUMONT en qualité de Gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

★

J

ALYA HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 117-119, avenue Victor Hugo
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
440072643 RCS NANTERRE

- Nomination de Commissaires aux comptes

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

1ère RESOLUTION

La collectivité des associés, conformément aux dispositions des articles L 221-9 et R 221-5 du Code de commerce, nomme pour une durée de six exercices :

- FITECO PARIS, sis 25 Avenue de l'Europe BP 56, 92310 - SEVRES, en qualité de premier commissaire aux comptes titulaire ;

- Monsieur Philippe Arnoux, sis 25 Avenue de l'Europe BP 56, 92310 - SEVRES, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions,

- Monsieur Eric Bedetti, sis 13/15 rue Claude Decaen, 75012 – PARIS en qualité de deuxième commissaire aux comptes titulaire,

- Monsieur Jacques Chelly, ACE Chelly-Mai, 13, rue Victor Griffuelhes, 92100 – BOULOGNE BILLANCOURT, en qualité de deuxième commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le deuxième commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14H 15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

Carole Dumont



Richard Dumont

